



Le 4 janvier 2024

Madame Julie Lessard  
CMW express inc.  
1199, 2e rue du Parc-Industriel  
Sainte-Marie (Québec) G6E 1G7

Direction régionale de la  
Chaudière-Appalaches  
835, rue de la Concorde  
Lévis (Québec) G6W 7P7  
Tél. : 418 839-2333 ou 1 800 267-4613

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1146474979

**Objet : Réponse à une demande de validation de conformité - Santé et sécurité du travail**

Madame,

Pour faire suite à votre demande, sur la foi des renseignements qui nous ont été fournis et après analyse du dossier, nous vous confirmons qu'en date du 4 janvier 2024, votre entreprise est **conforme** à l'égard des obligations suivantes envers la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) :

- transmettre la déclaration des salaires assurables versés;
- transmettre le ou les bordereaux de paiement selon les modalités prévues;
- effectuer les versements périodiques selon les modalités prévues;
- payer la cotisation due ou respecter une entente de paiement, advenant la présence d'une cotisation due.

À noter que la présente lettre ne dégage pas un donneur d'ouvrage quant au paiement de la cotisation relative à la santé et à la sécurité du travail due par un entrepreneur, et ce, en vertu de l'article 316 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Seule une attestation de conformité, demandée à la fin des travaux, est valable à cet égard.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Direction de la cotisation  
des employeurs